

VINISTORIA



21/07/2014

Etat des stocks de vins et môts au 31 juillet

La législation des douanes impose à tout opérateur entrepositaire agréé qui produit ou commercialise des vins et/ou des moûts, d'effectuer une déclaration de ses stocks détenus au 31 juillet de chaque année. Cette déclaration doit être déposée au bureau de douanes de rattachement de chaque dépôt au plus tard le 10 septembre.

La déclaration doit être réalisée par provenance des vins, par type appellation et couleur sous le forme ci-dessous :

Cerfa

DIRECTION GÉNÉRALE DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS

CAMPAGNE 20__ / 20__

DÉCLARATION DE STOCK AU COMMERCE DE VINS ET DE MOÛTS

Prévue à l'article 185 ter du Régl. (CE) n°1234/2007 modifié et aux articles 11 et 16 du Régl. (CE) n°436/2009.

IDENTIFICATION DU REDEVABLE :

N° ACCISES : FR.....

RAISON SOCIALE :

LIEU D'ACTIVITÉ :

.....CODE POSTAL..... OPÉRATEUR DU CVI OUI - NON

RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU STOCK DE VIN ET DE MOÛTS DÉTENU AU 31 JUILLET (EN HECTOLITRES).

PRODUITS FRANÇAIS				
LIBELLÉ DU PRODUIT	BLANC	ROUGE	ROSÉ	TOTAL
Vin tranquille – AOP	hl	hl	hl	hl
Vin tranquille - IGP	hl	hl	hl	hl
Vin tranquille – IGP avec cépage	hl	hl	hl	hl
Vin tranquille - VSIG	hl	hl	hl	hl
Vin tranquille – VSIG avec cépage	hl	hl	hl	hl
Vin mousseux - AOP	hl	hl	hl	hl
Vin mousseux – IGP ou VSIG	hl	hl	hl	hl
TOTAL	hl	hl	hl	hl
Moûts de raisin concentrés.....hl	MCRectifiés.....hl	Moûts.....hl		

PRODUITS ORIGINAIRES DES AUTRES ETATS MEMBRES				
LIBELLÉ DU PRODUIT	BLANC	ROUGE	ROSÉ	TOTAL
Vin tranquille – AOP	hl	hl	hl	hl
Vin tranquille - IGP	hl	hl	hl	hl
Vin tranquille – IGP avec cépage	hl	hl	hl	hl
Vin tranquille - VSIG	hl	hl	hl	hl
Vin tranquille – VSIG avec cépage	hl	hl	hl	hl
Vin mousseux - AOP	hl	hl	hl	hl
Vin mousseux – IGP ou VSIG	hl	hl	hl	hl
TOTAL	hl	hl	hl	hl
Moûts de raisin concentrés.....hl	MCRectifiés.....hl	Moûts.....hl		

PRODUITS ORIGINAIRES DES PAYS TIERS				
LIBELLÉ DU PRODUIT	BLANC	ROUGE	ROSÉ	TOTAL
Vin Tranquille	hl	hl	hl	hl
Vin Mousseux	hl	hl	hl	hl
TOTAL	hl	hl	hl	hl

Fait à le/...../20.....

Signature :

La loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses faites à ce formulaire. Elle garantit aux déclarants un droit d'accès et de rectification pour les données les concernant auprès du service gestionnaire de dossier viticulture ou contributions indirectes.

Dans Vinistoria, l'état des stocks au 31 juillet de chaque année est obtenu à l'aide d'un état de type liste / Stock date à date nommé « Déclaration de stock 31 Juillet Art 185ter » à intégrer dans votre liste d'états (ou livré en standard).

Le bon fonctionnement de la répartition des vins dans les différentes catégories dépend du paramétrage correct et détaillé des codes CVI sur les articles.

Vérifier aussi que vous êtes en version 8.1.9.1 minimum pour l'édition de l'état.

Utilisation de l'état

L'édition se fait à partir du menu « **Stock** », « **Consultation des stocks** ».

Ne pas réaliser de sélection sur cette fenêtre afin d'être certain de prendre en compte tous les dépôts et tous les stocks présents au 31 juillet de l'année, cliquer donc directement sur la loupe pour obtenir la liste des lots existants.

Cliquer ensuite sur l'onglet « **Stock Date à Date** » positionner les dates sur le mois de juillet (par exemple pour 2014, du 01/07/2014 au 31/07/2014), seul le stock fin étant pris en compte.

Cocher la case « Prendre en compte les lots périmés » afin de tenir compte de tous les stocks existants.

Consultation de Stock

Tarif 1 Tarif de Base

Sélection | Lots | Mouvements | Stock date à date | Stock date à date (Ancienne Version) | Total Article | Planning de Rupture

Du 01/07/2014 au 31/07/2014

☒ Prendre en compte les lots périmés

☐ Prendre en compte les dates de disponibilités du lot

☐ Eclatement par mois

Glisser une en-tête de colonne ici pour grouper selon cette colonne

N° Article	Désignation 1	Désignation 2	(Millé)	Unité	(Unité vent)	Fami	(Famille)	Type	Date créati	Date Derni	Stock début	Somme entr	Somme sorti	Stock fin En
349	1/2 AOC VACQUEYRAS	ARNOLUX & FILS	B37	0,375 L	200	VINS FINS	CR1	20/06/2014	20/06/2014		0	0	0	0
349	1/2 AOC VACQUEYRAS	ARNOLUX & FILS	B37	0,375 L	200	VINS FINS	CR1	20/06/2014	20/06/2014		0	0	0	0
5101	1/2 AOC VACQUEYRAS	ARNOLUX & FILS	B37	0,375 L	200	VINS FINS	CR2	23/09/2013	11/04/2014		0	0	0	0
5101	1/2 AOC VACQUEYRAS	ARNOLUX & FILS	B37	0,375 L	200	VINS FINS	CR2	04/11/2013	01/04/2014		0	4	-1.17	5.17
5053	1/2 AOC ALSACE GEWURS	KUENTZ BAS	B37	0,375 L	200	VINS FINS	CR2	23/09/2013	11/04/2014		0	0	0	0
5053	1/2 AOC ALSACE GEWURS	KUENTZ BAS	B37	0,375 L	200	VINS FINS	CR2	04/11/2013	24/12/2013		0	0	-1.92	1.92
5051	1/2 AOC ALSACE RIESLING	KUENTZ BAS	B37	0,375 L	200	VINS FINS	CR2	23/09/2013	11/03/2014		0	0	0	0
5051	1/2 AOC ALSACE RIESLING	KUENTZ BAS	B37	0,375 L	200	VINS FINS	CR2	04/11/2013	31/03/2014		0	3	1.25	1.75
5034	1/2 AOC ARBOIS BLANC BE	CHATEAU BETHANIE	B37	0,375 L	200	VINS FINS	CR2	23/09/2013	26/03/2014		0	0	0	0
5034	1/2 AOC ARBOIS BLANC BE	CHATEAU BETHANIE	B37	0,375 L	200	VINS FINS	CR2	04/11/2013	31/03/2014		0	7	1.33	5.67
5009	1/2 AOC ARBOIS CHARDONNAY	CAVE DE LA REINE JE	B37	0,375 L	200	VINS FINS	CR2	23/09/2013	10/03/2014		0	0	0	0
5009	1/2 AOC ARBOIS CHARDONNAY	CAVE DE LA REINE JE	B37	0,375 L	200	VINS FINS	CR2	04/11/2013	31/03/2014		0	6	1.75	4.25
5008	1/2 AOC ARBOIS POULSAF	CAVE DE LA REINE JE	B37	0,375 L	200	VINS FINS	CR2	23/09/2013	31/03/2014		0	0	0	0
5008	1/2 AOC ARBOIS POULSAF	CAVE DE LA REINE JE	B37	0,375 L	200	VINS FINS	CR2	04/11/2013	31/03/2014		0	6	2.67	3.33
5003	1/2 AOC ARBOIS ROSE BE	CHATEAU BETHANIE	B37	0,375 L	200	VINS FINS	CR2	23/09/2013	05/11/2013		0	0	0	0
5003	1/2 AOC ARBOIS ROSE BE	CHATEAU BETHANIE	B37	0,375 L	200	VINS FINS	CR2	23/09/2013	05/11/2013		0	0	0	0
5010	1/2 AOC ARBOIS ROUGE R	CAVE DE LA REINE JE	B37	0,375 L	200	VINS FINS	CR2	23/09/2013	10/03/2014		0	0	0	0
5010	1/2 AOC ARBOIS ROUGE R	CAVE DE LA REINE JE	B37	0,375 L	200	VINS FINS	CR2	04/11/2013	26/03/2014		0	4	0.33	3.67
5200	1/2 AOC BEAUJOLAIS VILL	PARDON & FILS	B37	0,375 L	200	VINS FINS	CR2	23/09/2013	25/02/2014		0	0	0	0
5200	1/2 AOC BEAUJOLAIS VILL	PARDON & FILS	B37	0,375 L	200	VINS FINS	CR2	23/09/2013	25/02/2014		0	1	1	0

4186

Imprimer

Fermer

Cliquer ensuite sur le bouton « Imprimer » et choisir l'état « Déclaration de stock 31 Juillet Art 185ter », vous obtiendrez une page par dépôt fiscal déclaratif sous la forme ci-dessous :

Déclaration de stock au commerce de vins et de moûts

au : 31/07/2014

Identification du redevable :	No Accise : FR007046A0041
Raison sociale : <i>La graine boissons</i>	69400 LIMAS
Lieu d'activité : La graine boissons 69400 LIMAS	
LOC Par défaut	
Renseignements relatifs au stock de vin et de moûts détenus au 31 juillet (en hectolitres)	

1.PRODUITS FRANCAIS					
Libellé du produit		Blanc	Rouge	Rosé	Total
Vins tranquilles	AOP	40.15 hl	126.75 hl	21.22 hl	188.12 hl
Vins tranquilles	IGP	2.26 hl	5.08 hl	6.91 hl	14.24 hl
Vins tranquilles	IGP avec cepage	3.02 hl	6.94 hl	0.40 hl	10.36 hl
Vins tranquilles	VSI	0.43 hl	2.58 hl	3.70 hl	6.71 hl
Vins tranquilles	VSI avec cepage	0.54 hl	0.00 hl	0.00 hl	0.54 hl
Vins mousseux	MOA	11.60 hl	0.00 hl	8.00 hl	19.60 hl
Total :		58.01 hl	141.34 hl	40.22 hl	239.57 hl

2.PRODUITS ORIGINAIRES DES AUTRES ETATS MEMBRES					
Libellé du produit		Blanc	Rouge	Rosé	Total
Vins tranquilles	VSI	0.28 hl	1.19 hl	0.00 hl	1.47 hl
Total :		0.28 hl	1.19 hl	0.00 hl	1.47 hl

3.PRODUITS ORIGINAIRES DES PAYS TIERS					
Libellé du produit		Blanc	Rouge	Rosé	Total
Vins tranquilles	VSI	0.09 hl	0.05 hl	0.00 hl	0.14 hl
Total :		0.09 hl	0.05 hl	0.00 hl	0.14 hl

Nota : cet état n'est pas à remettre directement à votre bureau de douanes. Seules les rubriques contenant un stock sont éditées. Il est nécessaire de reporter les quantités éditées sur le document officiel ou sur le site des douanes.

En effet, la déclaration annuelle des stocks peut être renseignées sur le site ProDouane dans la rubrique « déclaration des stocks » après demande d'adhésion à la téléprocédure.